

# SAINT-MARTIN, SAINT ANASTASE ET SAINT RAYMOND : ENQUÊTE SUR LES ORIGINES DE SAINT-MARTIN D'OYDES

Saint-Martin d'Oydes a déjà fait l'objet de plusieurs études qui ont été publiées par la société des sciences, lettres et arts de l'Ariège dans les années 1970-1980. L'histoire du lieu y avait été abordée par l'angle de son patrimoine architectural, le château et l'église. Elle le fut aussi par la vie de saint Anastase, document textuel hagiographique du début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. La charte de coutume, datée de 1235, mériterait, elle aussi, une étude car elle marque en quelque sorte l'entrée dans l'histoire de la commune : elle règle les droits et devoirs de la communauté de ses habitants, décrit les limites de son territoire, et nous renseigne un peu plus sur la vie sociale dans cette partie du comté de Foix. C'est un document que nous allons abondamment utiliser. Cependant, ce sont d'autres informations, quelques fois annexes, que nous irons y grappiller, simplement pour ouvrir à nouveau le dossier de Saint-Martin d'Oydes : son église, son château, saint Anastase ... mais avec un autre regard et une autre intention, celle de percer le mystère de ses origines.

## 1. Saint-Martin.

### 1.1. Un village ecclésial

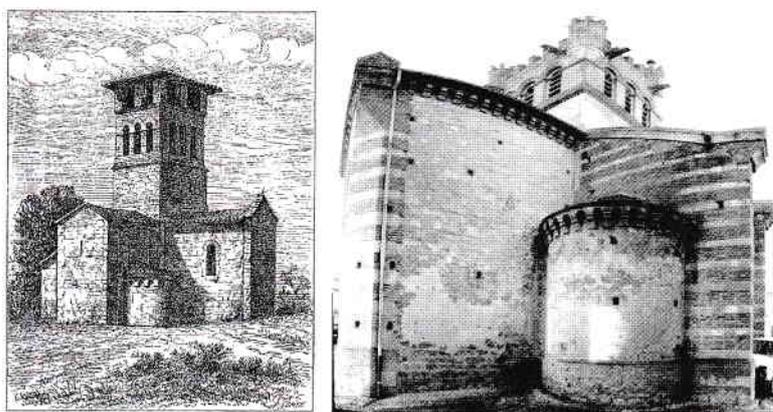
Intéressons-nous d'abord, à la dénomination du lieu dans ce texte : « *villa sancti martini de Douidas* » mais aussi « *castrum* » ou « *castellum sancti Martini* », château de Saint-Martin<sup>2</sup>. Elle révèle à l'évidence, que l'église dédiée à saint Martin constituait le point focal de l'habitat ou du moins le prétexte d'une fortification. Elle a donné son nom au *castrum* et a fixé la population concernée par la charte. Il s'agit donc, selon la terminologie des médiévistes, d'un « village ecclésial ». Les maisons et les celliers viennent se mettre sous la protection de Dieu, autour de l'église, se mêlant aux morts qui reposent dans le cimetière. Ce type de village, est assez

1 J. Boulhaut, « La reconstruction de l'église de St Martin d'Oydes au XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la société arts et lettres de l'Ariège* (abrégé BSA), (1969) ; L. Silvestre, « Saint Anastase à Saint Martin d'Oydes », *BSA* (1977) ; L. Silvestre, « Notice sur le château de St Martin d'Oydes », *BSA* (1982) ; L. Silvestre, « Généalogie des seigneurs de Saint-Martin d'Oydes », *BSA* (1982) ; L. Silvestre, « Documents concernant Saint Martin d'Oydes », *BSA* (1984) ; J. Beyls, *Saint Martin d'Oydes, Centre Médiéval du Terrefort*, (Saint-Martin-d'Oydes : Beyls, 2003)

2 1235, charte de coutume, Archives Départementales de la Haute-Garonne (abrégé ADHG) 1E931 « ...*de consilio Petri de Sancto Martino...in villa sancti Martini de Douidas...ad castrum sancti martini...in ipso castello sancti martini* »

répandu en Languedoc, (notamment dans les proches Razès et Lauragais<sup>3</sup>), mais assez rare en comté de Foix<sup>4</sup>. Si on excepte les agglomérations du XI-XII<sup>e</sup> siècle fermées autour d'un ensemble monastique (générant une forme d'enceinte parallélépipédique, tels le Mas-d'Azil, Lézat, ou même Saint-Girons<sup>5</sup>), seuls Saint-Félix-de-Rieutord, et Saint-Félix-de-Tournegat témoignent aujourd'hui d'une urbanisation centrée sur l'église et son cimetière. Saint-Martin n'adopte pas le plan strictement circulaire et quasi canonique que l'on décèle encore à Saint-Félix-de-Rieutord (où le parcellaire semble garder comme module, la mesure des trente pas de rayon du cercle de paix préconisée par les conciles), car il présente une forme elliptique. Mais son enclos ecclésial s'est conservé intégralement, uniquement accédé par deux passages couverts<sup>6</sup>. Et l'église, malgré son entière reconstruction, a conservé l'aspect massif et fortifié qui la caractérisait jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, quand Jules de Lahondès la décrivait<sup>7</sup>. Tout cela justifie sans aucun doute le qualificatif de *castrum Sancti Martini* employé dans la charte de coutumes.

**Fig. 1 : église Saint-Martin avant (gravure J. Lahondès) et après la reconstruction de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.**



3 D. Baudreu, J.-P. Cazes, « Les villages ecclésiastiques dans le bassin de l'Aude. 1 - Lieux de culte et habitats associés dans les anciens diocèses de Carcassonne et de Narbonne », *L'Environnement des églises et la topographie religieuse dans les campagnes médiévales*, M. Fixot, E. Zadora-Rio, dir., Actes du III<sup>e</sup> Congrès international d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence, 1989, D.A.F., 46 (Paris : MSH, 1994) 80-97

4 Cf. rapport 2009 du Programme Collectif de Recherche *Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges*, (abrégé, PCR 2009), (téléchargeable sur <<http://www.chateaux09.fr>>) ; F. Guillot, « Saint-Félix-de-Rieutord », PCR (2009) 170 ; F. Guillot, « Saint-Félix-de-Tournegat », PCR (2009) 174

5 D. Mirouse, « Mas d'Azil », PCR (2009) 149 ; D. Mirouse, « Saint-Girons », PCR (2009) 101

6 Celui du nord apparaît sur le cadastre « napoléonien » mais le second au sud a été aménagé au courant du XIX<sup>e</sup> siècle.

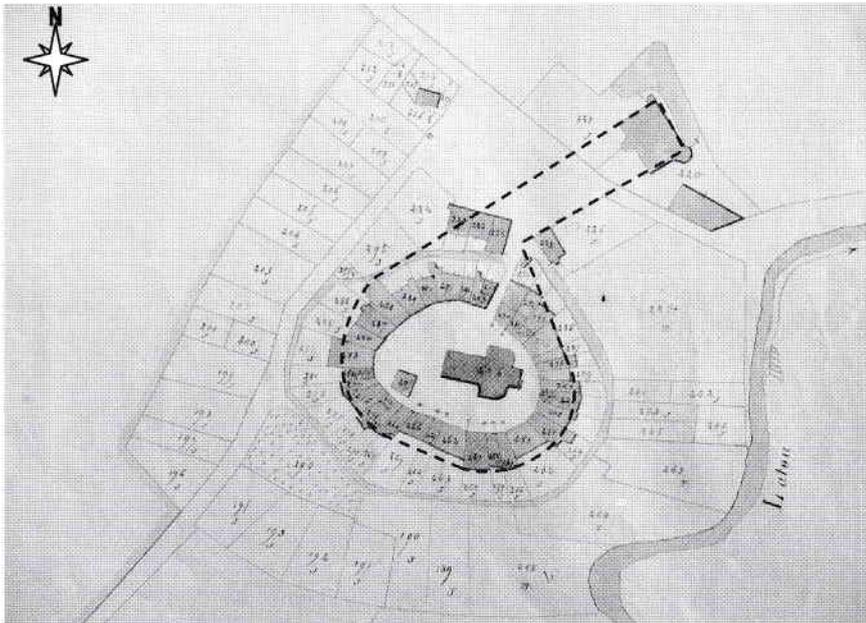
7 J. de Lahondès, « Les églises romanes de la vallée de l'Ariège », *Bulletin monumental* (1877) : 716-719 ; J. Boulhaut, « La reconstruction de l'église de Saint Martin d'Oydes au XIX<sup>e</sup> siècle », *BSA* (1969)

### 1.2. Un village escargot

Ce même terme désigne d'ailleurs Saint-Martin dès 1175 : « *In castro et in ecclesia sive in villa sancti Martini de Duidas* »<sup>8</sup>. Cependant, la distinction entre *castrum*, *ecclesia* et *villa*, ainsi que la présence effective d'un château médiéval à proximité immédiate du village circulaire, contribuent à maintenir alors une relative incertitude quant à ce que désigne réellement le *castrum*. Le château fort construit de briques, transformé en résidence moderne fut étudié par L. Sylvestre<sup>9</sup>. Il a la particularité d'avoir été anciennement relié et intégré à la fortification ecclésiastique. L'habitation moderne vient donc occuper l'extrémité orientale de ce qui apparaît comme une extension des remparts du village fortifié, destinée à en déporter et protéger l'accès principal au nord-est. L'ancienne porte subsiste encore conservée dans le bâti de la façade est, encadrée de deux tours d'angle rondes ajoutées postérieurement. Sa voûte de brique en plein cintre ne dénoterait pas dans le contexte chronologique de la charte de coutume.

Mais la forme originale d'escargot qu'acquiert ainsi l'ensemble de l'enceinte semble faire fi de toute rationalité défensive. Il échappe aux modèles connus et entretient quelques incertitudes quant à la chronologie relative des deux ensembles, la « coquille » et la « tête ».

**Fig. 2 : Cadastre Napoléonien et forme probable des anciennes murailles**



8 D. Cau-Durban, *Abbaye du Mas-d'Azil*, (Foix : Pomies, 1896) (abrégé Mas-d'Azil), 1175, charte n°35

9 L. Sylvestre « Notice sur le château de St Martin d'Oydes », *BSA* (1982)

La charte de coutume par ses articles 31 et 32, vient lever ces quelques doutes. Ils mentionnent l'obligation faite aux habitants de ne pas boucher les fossés (« *fossata* »), voire de les maintenir en eau sous peine d'amendes de 50 ou de 10 sous tourangeaux, qui seront directement affectés à la réparation des murs de l'enceinte (« *murorum dicti castris* »).

Ces deux clauses confirment bien que le « gastéropode » apprécie l'humidité car un lien est établi formellement entre le maintien des fossés en eau et le reste du dispositif de défense du *castrum*, les murailles. Ces eaux ceinturaient encore une bonne partie du village au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, mais aujourd'hui, seules les douves à l'angle nord du château sont restées en l'état. Elles suffisent à témoigner que l'eau, abondante en ce lieu, entourait entièrement l'enceinte.

Pour être protégées par l'eau, il fallait que ces murailles suivent au mieux les courbes de niveau. Or toute la partie sud - sud-est des murailles suivait effectivement la courbe de niveau que laisse deviner la carte IGN (approximativement 277m), s'éloignant très progressivement du cours du Latou. Quant aux douves restantes, à l'opposé et donc éloignées de la rivière, elles tracent au plus droit frontalement à la pente, nécessitant sans aucun doute les plus gros terrassements. Ainsi ce procédé qui consiste à suivre une altitude constante depuis le fossé originel qui entoure l'église, suffit à expliquer la forme originale de Saint-Martin, à la fois l'irrégularité relative de l'enclos sacré mais aussi l'exiguïté de l'extension castrale. Et cette explication suffit selon nous à confirmer que l'enceinte ecclésiastique fut bien la première.

**Fig. 3 : le château de Saint-Martin, vestiges de l'enceinte et de ses douves.**



Si nous avons établi un lien étroit entre le système de fortification et l'abondance des eaux, il faut peut-être aussi insister sur la corrélation maintes fois constatée entre la présence de sources et la dédicace à saint Martin. Saint Martin de Tours qui préconisa la christianisation des lieux de culte païen, apparaît dans la microtoponymie ou dans la dédicace d'églises, bien souvent associé à des sources (comme à Génat<sup>10</sup>, Montesquieu-Avantès<sup>11</sup>,...) ou des dolmens (le Mas d'Azil<sup>12</sup>, Gabre<sup>13</sup>...). Le culte semble s'être énormément répandu à l'époque mérovingienne, et il est d'usage de proposer cette chronologie pour les églises dédiées à ce saint. Cette règle souffre tout de même des exceptions, car le saint est resté populaire très longtemps, et nous avons dit qu'il était bien souvent et très longtemps associé à des anciens sites remarquables. Ainsi, dans bien des cas, la dédicace à saint Martin quand elle est apparue, n'était pas forcément liée à un habitat, mais plutôt à un élément remarquable du paysage<sup>14</sup>.

Et d'évidence, les exemples ne manquent pas d'églises Saint-Martin proches de ce type de site : A Alzen, l'église se trouve à proximité d'une source et d'un étang mentionné en 1309<sup>15</sup> ; au Mas d'Azil, l'église Saint-Martin et le *castrum* de Roca d'Azil nouvellement construit qui la contenait en 1247<sup>16</sup> se trouvaient au plus proche du dolmen de Brillaud<sup>17</sup> ; à Audressein et à Campagne, l'église était toute proche d'une confluence importante ; à Saverdun, Saint-Martin-de-Peyralade associe implicitement le saint à une pierre remarquable (*petra lata*). Saint-Martin d'Oydes rentre possiblement dans cette catégorie d'église, qui à leur fondation ont capté la dédicace auparavant portée sur un lieu tout proche. A *Doidas*, les sources ne manquaient pas, l'église est au cœur d'une zone humide, et la fontaine du Cruchet dont les qualités curatives miraculeuses sont attribuées à saint Anastase est toujours l'objet d'un culte aujourd'hui.

10 Fontaine de Saint-Martin (Lambert II étendu : X=538275 Y=1759800, commune de Génat) au pied de ce qui pourrait être le *castrum de Rocamaura*, (commune de Quié), fortification publique mentionnée au début du XI<sup>e</sup> siècle. Information orale de Florence Guillot.

11 Fontaine entre les sections cadastrales « *prats de la fount* » et « Saint-Martin » (Lambert II étendu : X=508278 Y=1280300)

12 Lambert II étendu : X=518130 Y=1788000.

13 Lambert II étendu : X=524840 Y=1786890.

14 « L'ancienneté du culte à saint Martin en ces lieux n'est nullement synonyme d'ancienneté paroissiale ; et non seulement à Senlis, mais dans tout le *pagus*, des oratoires ont précédé les églises ; la pénurie des textes mérovingiens et carolingiens explique notre ignorance. Ces débuts modestes nous empêchent de considérer les paroisses martinienne comme les héritières obligées d'habitats gallo-romains, christianisés à l'époque mérovingienne ; les oratoires ont été souvent installés en des lieux saints, fréquentés sans doute d'une façon régulière, mais pas forcément habités d'une manière permanente. » M. Roblin, « Le culte de saint Martin dans la région de Senlis », *Journal des savants*, (1965-3) : 543-563

15 R. Rumeau, « Charte de coutumes communales d'Alzen, canton de La Bastide de Sérou, 1309 », *BSA* (1913)

16 Lambert II étendu : X=518860 Y=1788280.

17 D. Mirouse, « Mas d'Azil », PCR (2009) 157

## 2. Saint Anastase.

### 2.1. Du lieu de culte au lieu saint

Saint-Martin, en tant que toponyme, apparaît dans une charte de l'abbaye de Lézat datée de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle. Il est le lieu de provenance d'une *via strata*, route construite qui descendait la vallée du Latou jusqu'à la Lèze : « ...*estrada quod percurrit a sancto Martino* »<sup>18</sup>. Voici donc un hagiotope attesté et une situation sur une voie publique ancienne qui incitent à y voir un lieu très anciennement christianisé. Cependant, au regard de nos remarques précédentes, cette mention ne constitue pas pour autant preuve irréfutable de l'existence de l'église au X<sup>e</sup> siècle.

La première mention explicite du bâtiment culturel remonte au début du XII<sup>e</sup> siècle, dans la *vita sancti Anastasi*<sup>19</sup>. Ce texte hagiographique dont le seul manuscrit conservé fut découvert à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle dans le presbytère même de l'église, décrit la vie d'Anastase, moine vénitien du XI<sup>e</sup> siècle. Missionné en Espagne et dans notre région, par l'abbaye de Cluny, Anastase vers 1083 revenait en Bourgogne, depuis Frédelas (Pamiers) où il venait d'accompagner une translation des reliques de saint Antonin. Il prévoyait sans doute de faire étape à l'abbaye clunisienne de Lézat, car il choisit de rejoindre la Lèze. Il rencontra alors une épidémie à *Devotas* : « *locum quem Devotas appellant* ». Cette maladie qu'il contribua à combattre, finit par l'atteindre et le terrasser. Son corps fut alors déposé dans l'église Saint-Martin de *Devotas* (« *basilicam beati martini devotis* »), et il y reposa jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle quand les huguenots dispersèrent ses reliques. Le texte rédigé par un certain Gautier, nous apprend donc que l'église dédiée à saint Martin, se trouvait dans un lieu, un territoire appelé *Devotas* et que son sous-diacre, destinataire du manuscrit s'appelait alors Pierre (et son frère Bernard) : « *Galterius a Petro Devotensis ecclesiae subdiacono et fratri ejus Bernardo* ».

Si par ailleurs ce récit est jugé fiable par ses commentateurs<sup>20</sup>, son rédacteur, Gautier proche d'Anastase, était étranger à nos contrées. Ainsi la graphie du lieu, *Devotas*, doit être replacée dans son contexte, la promotion d'une dévotion à Anastase. Il nous paraît donc préférable de se fier aux chartes de l'abbaye de Lézat, rédigées par des moines locaux, pour connaître le véritable nom de l'endroit. Le cartulaire de cette abbaye mentionne dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, un *Petrus de Doidas*, *Guillelmus* son frère et un *Bernardus*, témoins d'une donation concernant l'*ecclesia Sancto*

18 P. Ourliac, A. M. Magnou, *Le cartulaire de l'abbaye de Lézat* (Paris : C.T.H.S., 1984-1987) (abrégé Lézat), charte n°605, 2<sup>e</sup> moitié X<sup>e</sup> siècle.

19 Entre 1109 et 1120, selon les Bollandistes : « De sancto Anastasio, monacho et eremita in Gallia », *Acta Sanctorum*, (oct. VII) 1125-1140

20 M. Arnoud, « Un vénitien au Mont-Saint-Michel : Anastase, moine, ermite et confesseur », *Médiévales* 28, (printemps 1995) : 55-78

*Martino de Rosario*, près d'Unzent<sup>21</sup>. Si ce Pierre n'est pas forcément le sous-diacre destinataire de la vie d'Anastase, il fait peu de doute que nous avons là indirectement une mention du même territoire, et que les scribes l'écrivaient *Doidas* ou *Duidas*.

## 2.2. De Doidas à Saint-Martin

Dans ce même cartulaire, *Doidas/Duidas* pourrait donc avoir aussi été le surnom d'une lignée de possédants, plusieurs générations d'une même famille. Le patronyme disparaît pourtant de la documentation écrite au courant du XII<sup>e</sup> siècle, alors même qu'apparaît une autre famille locale sous le nom de Saint-Martin. On retrouve ainsi dès 1132<sup>22</sup>, mais aussi en 1136<sup>23</sup> et 1147<sup>24</sup>, un Bernard de Saint-Martin (« *Bernardus de Sancto Martino* », « *Bernardus sancti Martini* ») agissant ou témoignant dans différents actes entre Latou et Ariège. Ce nom de famille le désigne comme originaire d'un habitat du secteur associé à une église Saint-Martin. Bien d'autres églises dédiées à ce saint avoisinent Saverdun et Lézat, mais aucune autre que *Doidas* ne paraît avoir regroupé un habitat conséquent. Le nom de Saint-Martin ne semble d'ailleurs porter aucune ambiguïté pour ses contemporains. Ainsi en est-il pour ce Bernard du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, comme pour Pierre de Saint-Martin et son frère Pons, concernés au premier chef par la charte de coutume de 1235 : « *de consilio de Petri de Sancto Martino...cum consilio et assensu Petri de Sancto Martino et Ponci fratris ejus* ». Pierre ou Bernard sont des prénoms assez usités au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, mais l'homonymie avec les Pierre et Bernard de *Doidas/Devotas* du XI<sup>e</sup> siècle, ne contredit pas l'hypothèse qu'il s'agit bien de la même famille, probablement possessionnée en parts de la *villa de Doidas*.

Quoi qu'il en soit réellement, on doit constater dans ce début du XII<sup>e</sup> siècle un changement dans l'appellation de l'habitat, d'abord associé au *locus* ou *villa de Doidas*, puis à l'église même de ce territoire, Saint-Martin. Au regard des exemples connus de l'époque, la désignation de la provenance non plus par le territoire mais par un point de ce territoire, nous semble révélateur d'un regroupement de l'habitat, en l'occurrence le *castrum Sancti Martini*. Ainsi le village ecclésial, au contraire de ce qui est admis pour ce phénomène considéré généralement comme pré-castral, ne se serait constitué qu'au courant du XII<sup>e</sup> siècle, une autre singularité pour Saint-Martin d'Oydes.

On ne peut donc manquer de rapprocher chronologiquement la création

21 Lézat n°13 et n°14, Vers 1100 : P. Ourliac et A. M. Magnou affirment qu'il s'agit de Saint-Martin d'Oydes, mais cette *villa de Rosario*, près d'Unzent, touche à Montredon et Morcarol, limitrophes de Saverdun. Ce Saint-Martin n'est donc pas celui de Doides.

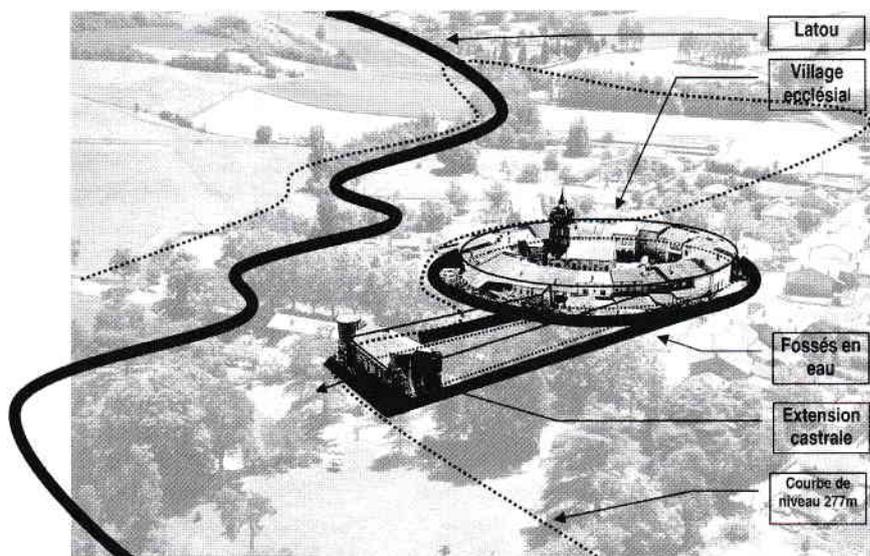
22 Lézat n°17 et n°18, 1132 : *Bernardus de Sancto Martino*, récipiendaire et donateur d'une pièce de terre à Saverdun, *Guillelmus de Justinag* et *Poncius de Justinag frater eius* sont témoins.

23 C. Douais, *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sernin de Toulouse : 844-1200* (Paris : Picard, Toulouse : Privat, 1887) (abrégé Saint-Sernin), charte n°203, 1136 : *De ecclesia Sancte Crucis quam absolvit Iordanus de Liciaco*.

24 Saint-Sernin n°526, 1147 : *De Savardu*.

du *castrum de Saint-Martin*, et la canonisation d'Anastase intervenue dans les mêmes décennies, c'est-à-dire la promotion du culte de ses reliques, elles-mêmes conservées dans la « tour maîtresse » du *castrum*, l'église Saint-Martin.

**Fig. 4 : Saint-Martin d'Oydes médiéval, village escargot (carte postale éditée par le foyer rural).**



### 2.3. De la seigneurie laïque à la seigneurie ecclésiastique

Il y a un point sur lequel Saint-Martin ne dénote pas parmi les villages ecclésiastiques, mais reste tout de même une originalité dans le paysage médiéval ariégeois. Il constitue avec ses voisins Saint-Michel, Lescousse et Esplas, une seigneurie ecclésiastique<sup>25</sup>. Et c'est dans le fond de l'évêché de Toulouse, aujourd'hui aux archives départementales de la Haute-Garonne, qu'est conservée la seule transcription de la charte de coutume qui nous soit parvenue<sup>26</sup>. Il y a aussi dans ce fond un hommage des coseigneurs de

25 Auxquels il faut rajouter en Ariège, Gaudiès, Tremoulet et La-Bastide-de-Lordat, selon Claudine Pailhès, « L'origine des possessions méridionales des évêques de Toulouse reste obscure, mais ce temporel, connu au début du XIII<sup>e</sup> siècle, dut être dès les premiers temps sous la sauvegarde du comte de Toulouse et donc par la suite celle du roi, ce qui enleva toute influence fuxéenne sur Gaudiès, Tremoulet, La-Bastide-de-Lordat, Saint-Martin d'Oydes, Esplas, Lescousse et Saint-Michel. » Cl. Pailhès, *Le comté de Foix, un pays et des hommes*, (Cahors : La Louve, 2006) 44

26 Le dossier de Saint-Martin d'Oydes (ADHG 1G931) n'est actuellement pas accessible car ayant semble-t-il subi des dommages (dus au feu ?). Je dois donc remercier ici chaleureusement M. Jo Beyls, (président du foyer rural et auteur d'un ouvrage monographique sur Saint-Martin d'Oydes, déjà cité) ainsi que Mme Elisabeth Geffroy, avec l'aide desquels j'ai pu accéder à quelques photocopies et notes prises par L. Sylvestre.

Saint-Martin à l'évêque Raymond daté de 1233<sup>27</sup> qui fait donc remonter la domination épiscopale au moins à la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Concernant l'origine de cette domination ecclésiastique, on aurait pu la rechercher sous l'administration carolingienne, comme ce fut très probablement le cas pour celle de l'abbaye du Mas d'Azil sur la Haute Arize<sup>28</sup> et bien possiblement pour celle de l'évêque du Couserans au nord de Saint-Lizier<sup>29</sup>.

Mais faut-il croire pour autant qu'Anastase, voulant rentrer à Cluny, fit le choix de passer à Doidas (et involontairement d'y mourir), parce qu'il s'agissait d'une dépendance épiscopale ? Assurément non, car, nous l'avons évoqué, Saint-Martin se trouve aussi sur la route naturelle vers Lézat, celle du retour vers Cluny. Et la mort d'Anastase en ce lieu est purement accidentelle. Ainsi, s'il faut écarter l'hypothèse d'une coïncidence et faire l'hypothèse d'une relation entre les deux faits, c'est bien le décès d'Anastase qui a pu provoquer une donation à l'évêque, et non l'inverse.

S'agissant de la route que prit Anastase en direction de Lézat, nous l'avons vue évoquée dès le IX<sup>e</sup> siècle, longeant le Latou. Et nous la retrouvons mentionnée en 1245<sup>30</sup> (« *via publica que ducit a Lesato versus Sanctum Martinum* ») et 1247<sup>31</sup> (« *stratam que venit a Sancto Martino versus Durumfortem* »). La charte de coutume l'utilise aussi comme repère dans la description des limites, plus au sud : «... *et a ponte cledavius sicut strata transit supra casaleres* ». Elle sort donc de la juridiction, remontant toujours le Latou, en amont de Saint-Martin et en direction de Saint-Michel, passant le ruisseau de la Clède par un pont, le *pons cledavius*. C'est d'ailleurs dans le sens de barrière ou limite, que pourrait être comprise cette clai/cleda, qui a tant marqué la toponymie.

Concernant la description du territoire médiéval de Saint-Martin d'Oydes, il est intéressant de la confronter aux limites communales actuelles. Partant de l'extrémité nord, en rive gauche du Latou, la limite ancienne est assez proche de la commune actuelle, et ce jusqu'au territoire de Saint-Michel au sud. En l'occurrence la frontière rejoignait les hauteurs de Saint-Raymond (« *ecclesiam sancti raimondi* »), puis la ligne de partage des eaux avec la Lèze (« *serra ...guilovertorum* »). Ensuite, elle redescend par le ruisseau de la Clède pour arriver au pont (« *pontum cledavius* »), que

27 1233, sep, Hommage à Raymond [1232-1270], évêque de Toulouse par Guillaume Bernard d'Amave (*neveu de Bernard de Durban*) et Loup de Foix, Honor de Beaumont et Bernard de Beaumont, Arnaud de Marquefave, Guillaume Aton fils d'Honor, Pierre de Villemur, Arnaud et Bertrand frères, Raymond Guillaume de Villemur et Guillaume Aton son frère coseigneurs de Saint-Martin (donne les limites du dimaire). ADHG IG931

28 D.Mirouse, « Géographie castrale de la haute Arize au moyen-âge central », *Châteaux Pyrénéens au Moyen Age. Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales en Comté de Foix, Couserans et Comminges*. (Cahors : La Louve, 2008).

29 Ainsi que nous le font supposer la domination des évêques et du chapitre sur les seigneuries châtelaines de Cérizol, Tourtouse, Montardit, Bedeille et Montjoie, ainsi que l'homogénéité, et les particularismes des formes d'occupation du sol dans ce secteur.

30 Lézat n°610, 1245,

31 Lézat n°607, 1247,

traversait la *via strata* (« ...*sicut strata transit supra casaleres* »), jusqu'à retrouver le Latou (« *descendit usque ad rivum Latonis* »). Au delà, en rive droite, la complexité de la description, notre difficulté à lire la copie moderne dont nous disposons, autant que la disparition des toponymes nous ont empêchés de retrouver précisément le tracé médiéval. Une seule certitude, le dessin nous semble alors aussi peu tenir compte des limites naturelles que celui de la commune actuelle.

Mais ce n'est pas le cas de la seigneurie épiscopale dans son ensemble, comprenant nous l'avons dit Saint-Michel, Lescousse et Esplas. Elle s'appuie beaucoup plus, si l'on se fie aux découpages actuels, sur des éléments remarquables du paysage. Au sud de Saint-Michel, la limite sud qui utilisait les lignes de partage des eaux se prolonge encore le long d'une serre (colline allongée) qui rejoint la rivière Estrique. Sans doute le ruisseau en parallèle et en contrebas aurait du et a pu être utilisé, mais la *via strata* déjà évoquée reste sur la hauteur et a constitué semble-t-il un repère plus stable. Elle constitue limite aujourd'hui.

Ce territoire vient ainsi toucher au nord de ce qui fut au XIII<sup>e</sup> siècle la seigneurie de Pailhès<sup>32</sup>, juridiction au patrimoine de la famille *Amelius*, héritière des anciens vicomtes de Toulouse<sup>33</sup>. Cette seigneurie est décrite en 1256 comme un triangle joignant Casteras à l'ouest, Rieumajou au sud (la jonction du ruisseau de Gabre et de l'Arize, commune le Mas-d'Azil) et la rivière Estrique à l'est, (triangle auquel il faut extraire ce qui correspond aujourd'hui à la commune de Montnesple<sup>34</sup>). Il s'agit aujourd'hui des communes de Sabarat, Casteras, Lanoux, Pailhès, ainsi que Madières qui vient confronter au sud de Saint-Michel et d'Escosse.

Ainsi au contraire de la seigneurie de Pailhès, celle de l'évêque n'atteignait pas l'Estrique, bornée par le territoire d'Escosse. Aujourd'hui encore, les toponymes la Leude et Lavesque témoignent en ce point de passage d'un péage et du seigneur qui le prélevait, l'évêque.

A l'est, depuis le territoire d'Escosse, la limite remonte le ruisseau de l'Herbet, autre affluent de l'Estrique puis vient rejoindre par un col, la vallée de la Laure qui verse dans l'Ariège au pied de Saverdun. Ensuite au nord, la jonction entre Laure et Latou, suit aussi un ruisseau, le Rougeat, puis une serre. Celle-ci vient surplomber le Latou et boucler le périmètre épiscopal au niveau de Laporte, toponyme évocateur s'il en est.

La description du pourtour de Saint-Martin en 1235 mentionne bien ce point. Elle y signale comme faisant limite un *castrum vetus*, château tombé en désuétude : « *ascendit usque ad castrum vetum* ». Nous l'avons retrouvé en effet à 500m, au sud de Laporte, à Lanta. Ce dernier toponyme qui vient

32 1256, F. Pasquier - *Donation du fief de Pailhès*, (Nîmes : C. Lacour, 2001) 10.

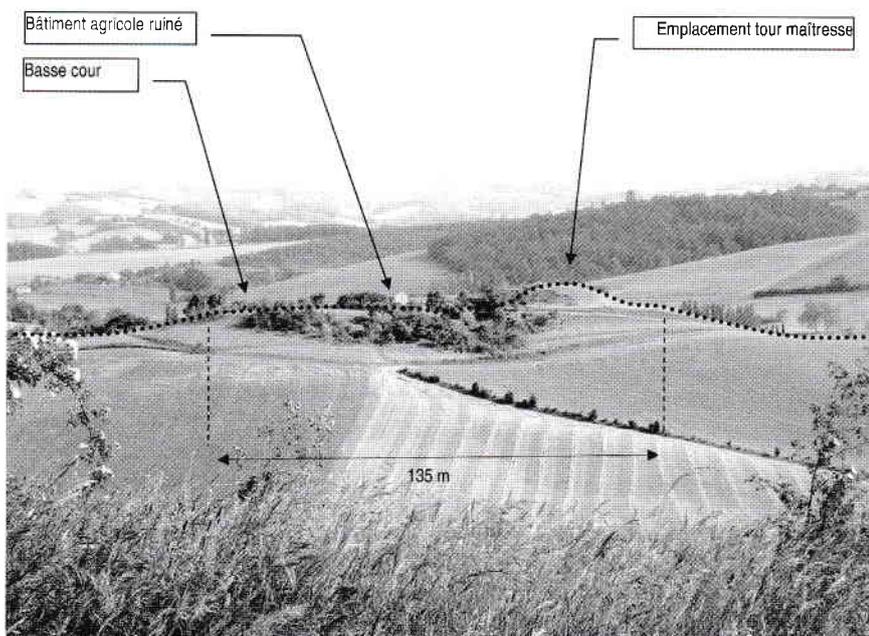
33 P. de Latour, « La dynastie *Amelius* X-XII<sup>e</sup> siècle », *Revue du Comminges* (2003-3) : 399-418.

34 Nous formulons d'ailleurs l'hypothèse très probable, qu'il s'agit là de la territorialisation de la part du château de Pailhès que Raymond-Roger, comte de Foix acquies en 1200 de la famille de Péreille. Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques E392

de l'occitan *lindar* et du latin *limitaris*<sup>35</sup>, confirme que la fonction militaire du site s'est progressivement mais définitivement effacée au profit de celle de limite. Il vient aussi nous conforter dans l'idée, qu'à Saint-Martin, l'agglomération de l'habitat autour de l'église ne relève pas vraiment d'un phénomène pré-castral.

A Lanta, le terrain a gardé la trace d'une fortification de terre, caractéristique des nombreux ouvrages féodaux qui parsèment le Dalmazanès et le Podaguès. Laurent Claeys l'avait d'ailleurs repéré et qualifié de motte lors de sa prospection<sup>36</sup>. Il s'agit en effet d'un sommet retaillé, terrassé et emmotté destiné à supporter une tour aujourd'hui disparue car pareillement constituée de matériaux périssables (bois, terre crue ?). Ce site se distingue tout de même de ses voisins par l'adjonction d'une vaste basse-cour dont l'enceinte marque toujours le relief. Ce constat nous fait présumer d'ailleurs la supériorité de cette fortification sur ses voisines. Et sa situation en marge de la seigneurie épiscopale suggère un ressort territorial originel à cheval sur Saint-Martin, Esplas et Durfort, et que la donation à l'évêque aurait scindé.

**Fig. 5 : ferme de Lanta (comm. Esplas), le *castrum vetus* (vue du Nord).**



35 P. H. Billy, « Les limites territoriales dans la toponymie de la France », *Nouvelle revue d'onomastique* 31-32, (1998) : 157-198

36 C. Fournier, L. Claeys – « Notice n° IA09000210, *Inventaire général* », Communauté de communes du Pays de Pamiers, Service Régional de l'Inventaire Midi-Pyrénées, 2002

Fig. 6 : le *castrum vetus*, proposition de restitution.

Au final, le territoire ecclésiastique dans son ensemble donne l'impression d'avoir été dessiné d'un seul bloc en s'appuyant essentiellement sur des éléments pérennes du paysage naturel, lignes de partages des eaux ou rivières. Il reste tout de même que le long de la route alto médiévale qui le traverse, il est borné par des éléments beaucoup mieux circonstanciés : le *castrum vetus* au nord et la *villa* d'Escosse au sud.

Pour le *castrum vetus*, malgré l'absence de fouille archéologique susceptible de dater sa construction, la vraisemblance voudrait que sa fondation ne remonte pas au-delà du XI<sup>e</sup> siècle. Pourtant, force est de constater que sa situation en limite d'une juridiction implique aussi un démembrement. Ce déclassement se fit alors forcément au profit des nouveaux *castra* de Saint-Martin, et Durfort, apparus tous deux dans les textes dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>.

Quant au territoire d'Escosse, il apparaît au patrimoine de la famille de Foix - Carcassonne dès 1002<sup>38</sup> et pourrait bien avoir été redessiné quand l'église Saint-Pierre et les terres adjacentes qui en dépendent furent données par Roger II de Foix à l'abbaye de Saint-Pons de Thommières<sup>39</sup> au courant du XI<sup>e</sup> siècle. A moins que ce ne fut à la suite d'un accord postérieur entre les bénédictins et l'évêque de Toulouse. Quoi qu'il en soit, la limite « au cordeau » qui sépare Escosse, Lescousse et Saint-Michel semble bien le produit d'un partage, qui vint scinder une villa de *Scocia* plus vaste. Celle-ci aurait alors inclus, comme sa voisine Madières, tout le versant, depuis la crête jusqu'à l'Estrique. Voici donc qui accrédite l'idée que l'évêque de Toulouse n'était pas encore seigneur de Lescousse et Saint-Michel au

37 Ainsi le *castrum de Durfort*, dès 1205, était le lieu de résidence de Roger-Bernard II enfant. Cf. S. Nelli, *Les Durfort de Languedoc au Moyen Age*, (Toulouse : Privat, 1989).

38 1002 "alodes Escocia et Avesago quae ego dono ad conjugem meam Adaläis", D. De Vic, D. Vaissette-Histoire Générale de Languedoc, (Toulouse : Privat, 1872), (abrév. HGL) tome V doc.163 col. 344-345

39 Vers 1079, Guillaume, comte de Toulouse confirme une précédente donation de Roger, comte de Foix, à l'abbaye de Saint Pons de Tomières : « In primis Sancti Petri Scotiae cum omnibus villis & mansis & adjacentiis ac pertinentiis suis, quae Rogerius comes Fossensis dedit praedicto coenobio in episcopatu Tolosano, in suburbio Fossensi, in ministerio Potamianensi, sicut praedictus Rogerius dedit monasterio Thomeriensi Frotardo abbati & monachis ejus, ita & ego praedictus comes Guillelmus dono, laudo & confirmo. » HGL V doc.336 col.304-305

milieu du XI<sup>e</sup> siècle, et que, au moins la partie qui verse sur l'Estrique relevait alors d'un laïc, le comte de Foix.

En était-il de même pour le reste, versant sur le Latou et la vallée d'Aura ? On peut le présumer au regard du *castrum* de Lanta dont la vocation militaire, au surplomb de la voie du Latou, n'est pas contestable. Et dans cette hypothèse, sans doute faut-il chercher les autres donateurs possibles de Saint-Martin dans les ancêtres des coseigneurs du XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, qui se trouvent aussi être ceux de Saverdun dès le début du XII<sup>e</sup> siècle.

Fig. 7 : la seigneurie épiscopale.

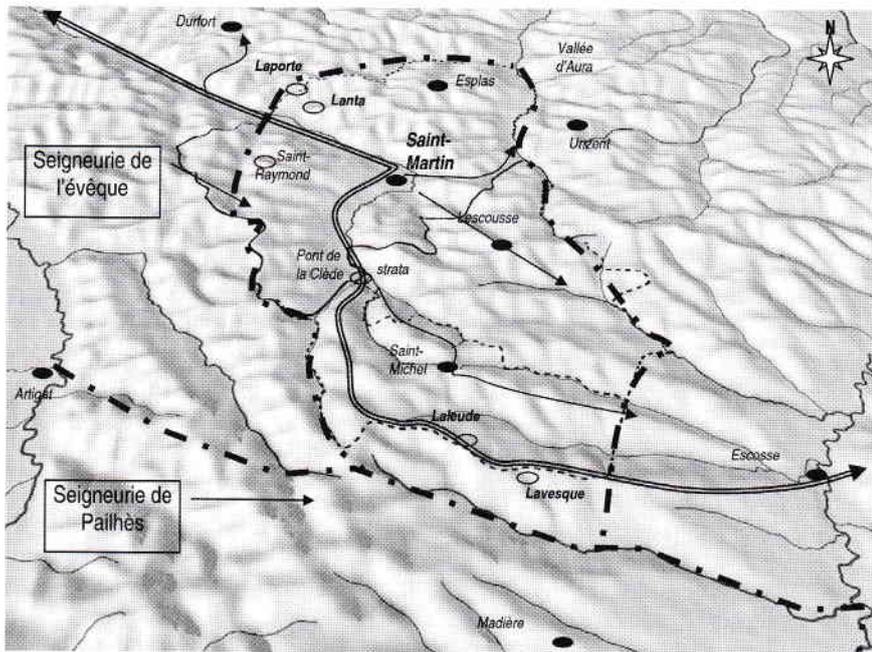
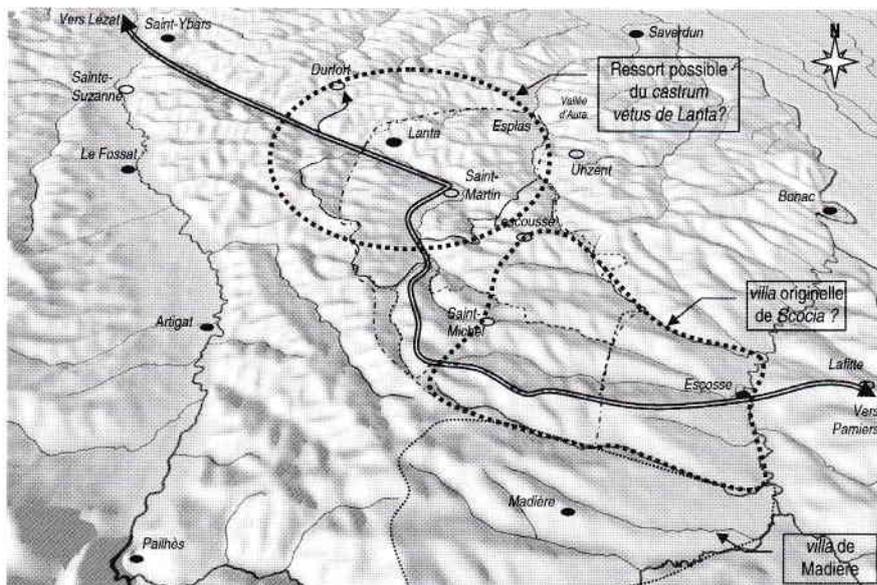


Fig. 8 : Avant la seigneurie épiscopale ?



### 3. Saint Raymond

#### 3.1. Les coseigneurs laïques

Parmi les coseigneurs vassaux de l'évêque (bien que cela ne soit pas dit), le premier cité est D. de Villemur, fils de Raymond Guillaume de Villemur dont la part de seigneurie à Duidas (« *in castro et in ecclesia sive in villa sancti Martini de Duidas* ») revient en dot à sa fille Ermengarde, quand elle épouse en 1175 B. de Durban<sup>40</sup>. Le nom de Villemur revient aussi désigner d'autres coseigneurs en 1233 (Pierre de Villemur, frère d'Arnaud, et peut-être Guillaume Aton), en 1235 (Raymond-Guillaume de Villemur) et confirme cette famille (dont l'origine et les droits ancestraux sont à chercher au nord de Toulouse, à Villemur-sur-Tarn), comme une des plus puissantes du secteur.

Souvent associé à cette famille de Villemur, le nom de Belmont vient désigner depuis le XII<sup>e</sup> siècle, certains des coseigneurs de Saverdun et de Saint-Martin d'Oydes, ainsi qu'un château au nord de Toulouse, aux mains des Villemur (Monbel, commune Azas, 31)<sup>41</sup>. Mais il semble beaucoup plus difficile d'établir des filiations sous cet anthroponyme, peut-être parce

40 1175, Mas-d'Azil n°35 : D. de Villemur fils de Raymond Guillaume de Villemur donne pour épouse sa fille à B. de Durban, et en dot la part de seigneurie qu'il a dans Saint-Martin d'Oydes (« *In castro et in ecclesia sive in villa sancti Martini de Duidas* ») B.=Bernard ou B.=Bertrand ?

41 Selon D. Panfili, *Comportements aristocratiques dans les pays de Tarn et Garonne (Bas-Quercy et Haut-Toulousain) XI-XII<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat, tome IV (Toulouse : Univ. du Mirail, 2008) 92-98

qu'il pourrait désigner des cadets de la famille de Villemur. Un premier Bernard de Belmont, frère d'Arnaud de Villemur est plusieurs fois cité au milieu du XII<sup>e</sup> siècle autour de Saverdun<sup>42</sup>, mais la parenté réelle avec Honors et Bernard de Belmont coseigneur de Saint-Martin en 1233 est difficile à préciser.

La haute extraction d'Honors est certaine, épousant deux des plus puissants chevaliers du comté de Foix, Guillaume Bernard de Marquefave puis Loup de Foix, fils bâtard du comte Raymond Roger.

Arnaud de Marquefave, cité aussi comme coseigneur en 1233 était le frère de Guillaume Bernard de Marquefave, et avait lui-même épousé Comtors de Villemur. On ne sait alors si les droits d'Honors à Saint-Martin lui viennent de son premier mariage avec un Marquefave ou de sa parenté avec les Villemur, peut-être des deux.

Ainsi en est-il aussi de Guillaume Bernard d'Arnave, dont le nom est mentionné très souvent parmi les seigneurs de Saint-Martin, jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, mais dont il est difficile de restituer l'origine des droits. Seule certitude, le Guillaume Bernard de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle était le neveu de Bernard de Durban. Ce même Bernard de Durban dont on suppose fortement le mariage avec Ermengarde de Villemur (si ce n'est lui c'est son frère Bertrand) était aussi le père de Marquese, première femme de Guillaume Bernard de Marquefave.

Il n'est peut-être pas illusoire d'essayer de démêler ces nombreuses alliances familiales au regard des archives du comté de Foix dont il nous reste inventaires, et copies encore peu exploitées. Mais cela ne sera pas notre propos ici. Et nous nous bornerons à constater que pour Saint-Martin, certaines de ces alliances pouvaient viser à regrouper des droits, à conserver des parts consistantes de seigneuries, bref éviter une partition excessive.

Ainsi en pouvait-il être du mariage de B. de Durban avec Ermengarde de Villemur en 1175, car rien n'interdit de penser que la famille de Durban possédait déjà des droits à Saint-Martin, tant leurs possessions en propre (alleutières) semblent se concentrer entre Latou et Ariège au début du XII<sup>e</sup> siècle : les restitutions à l'abbaye du Mas d'Azil des églises Saint-Julien de Thésac, Saint-Martin de Brogera<sup>43</sup>, les générosités à Saint-Pierre de Montredon au tout début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>44</sup>, à celle du château de Roudeille

42 1140-1149, Saint-Sernin n°213 : « *De ecclesia de Savardu et de molendino...Hanc cartam, et hoc totum predictum Bernardus de Belmont debuit facere et confirmare, et laudare fratri suo Arnaldo de Villamur. S. Petri de Durban, Poncio Ademar, Petri Saquet* » 1158 Archives Départementales de l'Ariège (abrégé ADA) A36J3/09 : « *Preterea Bernardum de Belmont et Arnaldum de villa mur; Ramundus et Bernardus Saquet dederunt huius rei mandatores et defensores predicto abbati...sig. Fratris Willelmi de avidas...* ».

43 Vers 1060-1080, Mas-d'Azil n°2, n°6, n°7, n°12 : donations multiples des deux églises tenues en fief et avec l'accord de Guillaume Aton et Arnaud Tardivo, fondateurs de la lignée, constructeurs du château de Durban et qualifiés de « *Homines nobilissimi et secundum seculum famosi et robustissimi* » « *milites nobilissimi* » « *nobilibus viris* ».

44 1102-1105, Lézat n°12, n°13 : Bernard, Aton et Pierre de Durban, frères (fils de Guillaume Aton), et leur mère, comtesse, (*comitissa*) donnent à Saint-Pierre de Montredon (proche de Saverdun) un nommé Gauceran et toute sa descendance.

dont ils sont principaux seigneurs en 1118<sup>45</sup>, à Sainte-Marie du château de Saverdun en 1147<sup>46</sup> et probablement à Saint-Jean de Lissac<sup>47</sup> rendent particulièrement compte de la part de domination de cette famille entre Latou et Ariège dès le début du XII<sup>e</sup> siècle.

Quant à Loup de Foix, fils du comte Raymond Roger et d'une dame que l'on présume être Louve de Pennautier, il fut le champion de ces alliances stratégiques. Peut-être, en tant que membre de la famille de Foix, anciens possesseurs d'Escosse, héritait-il d'une part du fief épiscopal. Mais son mariage avec Honors de Belmont, suffisait sans doute à l'introduire dans le jeu des coseigneurs. C'est d'ailleurs une participation qu'il pourrait avoir augmentée, à la suite d'un accord passé avec Guillaume Bernard d'Arnavé en 1233 concernant leurs nombreuses possessions indivises (dont Saverdun, Durban et Saint-Martin), ceci avec l'accord indispensable d'Honors<sup>48</sup>.

Nous voilà donc, semble-t-il, aux limites d'une recherche qui visait à identifier les bienfaiteurs de l'évêché, en supposant légitimement que leur donation primitive ait été suivie d'une reprise en fief, selon l'usage si répandu dans la société féodale méridionale des XI-XII<sup>e</sup> siècles. Il en ressort tout de même qu'ils sont nombreux, et qu'ils gravitent en équilibre précaire dans l'influence des grandes lignées comtales et vicomtales, Toulouse, Foix et Béziers-Carcassonne. Et alors même que ces maisons sont tout au long du XII<sup>e</sup> siècle en conflit ouvert.

### 3.2. Raymond de Durban

L'hypothèse que la seule canonisation d'Anastase ait pu générer dans ce contexte un accord entre tous ces puissants, pour favoriser l'apparition d'une enclave ecclésiastique, suppose donc des circonstances favorables et un élément catalyseur. Un personnage, proche de tous ces partis et dont l'action incessante contribua justement à favoriser l'influence de l'église, (notamment par le culte des saints locaux), manque manifestement à cette histoire, Raymond de Durban.

Raymond était selon son biographe (contemporain), de très noble extraction, issu du château et donc de la famille de Durban<sup>49</sup> : appelé

45 1118, Lézat n°38 : Raimond de Durban consacre une église en présence de Pierre de Durban (son frère), chevalier du château de Rutilans (Roudeille ?), qui donne la moitié de l'église de *Castlar*.

46 1147, Saint-Sernin n°526 : Willelmus de Durban donne à l'église Ste Marie de Saverdun la moitié d'une vigne sise à Perer Musard ; *cum consilio* d'Arnaud Bernard de Marcafava ; sont témoins Bernard de Belmont, et Jordan de Lizag, Bernardo de Saint Martin et Willelmus Ademar, et Bernard de Montaut et Pons de Montaut.

47 Vers 1100, Saint-Sernin n°201 et 1135, n°202 : où *Arnaldus Tardivo*, frère de Guillaume Aton, puis son possible descendant *Raymundus Tardivo* semblent directement concernés par les affaires de cette église.

48 1233, Bibliothèque Nationale, Collection Doat (abrégé Doat), vol. 170, f°43r - 46v.

49 *Acta Sanctorum*, (juin. XXI) 125-135 : « *Beatus itaque Raymundus, quantum ad seculare stemma, regali & consulari parentela claruit in Tolosana diocesi Durbanis oppido, ex parentibus illustrissimis editus fuit* »

aussi *Raymundus Guillelmi*<sup>50</sup>, Raymond de Guillaume, il apparaît comme le fils du constructeur du château de Durban, Guillaume Aton. Il était alors fils de *comitissa* (une comtesse ? de la famille de Foix ?) et frère de Bernard, d'Aton et de Pierre de Durban<sup>51</sup>, pour lequel il consacra l'église de Roudeille en y déposant des reliques du pape martyr Corneille et de la vierge Artémie<sup>52</sup>. Passé par l'abbaye Saint-Antonin de Fredelas (Pamiers), avant de rejoindre Saint-Sernin de Toulouse, puis l'épiscopat de Barbastro en Aragon, il avait bien connu Amelius l'évêque toulousain, ancien abbé de Foix et prieur de Frédelas. Tous deux « fils de Saint-Antonin », ils contribuèrent d'ailleurs significativement au paréage de Pamiers en 1111 entre le prieur Isarn et le comte Roger<sup>53</sup>. Or la rédaction de la *vita sancti Anastasi* que l'on suppose à l'origine des transformations de Saint-Martin, date aussi de l'épiscopat d'Amelius, ce dernier étant presque aussi proche que Raymond du comte de Foix et des familles dominantes du Podaguès. La carrière épiscopale parallèle de ces deux anciens moines de Frédelas peut alors être suivie au rythme des nombreuses consécérations d'église, et translations de reliques, autant en comté de Foix qu'en Aragon<sup>54</sup>. Raymond apparaît donc dans les trois premières décennies du XII<sup>e</sup> siècle et dans ses deux zones privilégiées d'influence comme le promoteur principal et infatigable du culte des saints, et des restitutions au pouvoir ecclésiastique.

Comment donc ne pas supposer son influence dans l'affaire de saint Anastase à Saint-Martin, région où les membres de sa famille exerçaient une importante domination ? Les textes manquent-ils pour en attester ?

Pas vraiment, car la charte de coutume de 1235 vient encore une fois nous renseigner. La description textuelle des limites, mentionne nous l'avons vu une autre église consacrée, celle-ci, à Raymond de Durban, devenu saint au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. L'information est d'importance, car une seule autre église médiévale dédiée à ce saint ariégeois nous est connue en comté de Foix, celle qui surplombe Cailloup à Pamiers. Jean-Luc Boudartchouk a montré récemment l'importance qu'avait pris Raymond dans l'invention d'un saint Antonin local, et donc dans la construction de cette église de Cailloup censé avoir abrité le corps du pseudo martyr

50 Vers 1120, Saint-Sernin n°287 : « *De ecclesia de savardu, et de Pontis et de Leonaco, quas Amelius episcopus concessit. ...ecclesiam que noviter est fundata in castro vocato Savarduno... Testes sunt Ramundus Wuillelmi, Barbastrensis episcopus, qui hanc cartam dictavit,....* »

51 Pour la généalogie de la famille de Durban, voir D, Mirouse, « Le site castral de Durban-sur-Arize, première approche architecturale », *Châteaux Pyrénéens au Moyen Age. Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales en Comté de Foix, Couserans et Comminges*, (Cahors : La Louve, 2008)

52 Vers 1100, Lézat n°12 : « *Ego Bernardus de Durbanno et fratribus meis, Ato scilicet et Petro, et mater mea, comitissa...* » ; 1118, Lézat n°38 : « *In castro que dicitur Rutilans... milites ejusdem castrî... in primis Petrus de Durban et mater ejus* »

53 1111, Doat 94 f°3: « *ego igitur, Isarnus praedictus, prior, cum consilio clericorum notrorum et Amelii tolosani episcopi ramundi barbastrensis episcopi, sancti antonini ecclesiae filii, commendo tibi Rogerio comiti, castrum appamiarum* »

54 M. I. Costa, *Roda de Isabena, historia y arte*, (Barbastro : Moises, 1989) 44-55

appaméen<sup>55</sup>. Notamment, c'est lui qui revenant de Rome où il se fit l'intercesseur entre Roger comte de Foix et le pape Pascal, ramena dans ses bagages le premier texte qui fit de saint Antonin un martyr local.

Entre 1104 où Raimond devint évêque et 1118 où Pascal disparut, 1111 semble être l'année de cette intercession : c'est celle où fut levée l'excommunication de Roger, à force de donations/restitutions (du château de Pamiers notamment) aux abbayes de Fredelas et de Foix. Ce fut aussi l'année d'achèvement de nouveaux sanctuaires destinés à accueillir les reliques d'Antonin de Pamiers et de Volusien de Foix<sup>56</sup>. Travaillant à réconcilier le comte et le comté de Foix avec l'église de Rome, et pour œuvrer à la gloire de ses nouveaux saints locaux, munis des textes hagiographiques forgés pour l'occasion, Raymond pouvait-il ne pas faire cas de la vie d'Anastase, dont le corps bien réel reposait dans les terres de Foix, et qu'il avait peut-être lui-même côtoyé, jeune moine à Frédelas, lors d'une première translation des reliques de saint Antonin vers 1083 ?

Le culte que lui vouaient les habitants de Saint-Martin dès le siècle suivant semble bien nous dire qu'il ne l'avait pas oublié.

#### 4. Conclusion

Saint-Martin d'Oydes présente un nombre important de particularismes qui en font un cas atypique dans le paysage médiéval ariégeois. Lieu de décès d'un saint, village ecclésial en forme d'escargot, domination par l'évêque de Toulouse, nombreux vassaux en coseigneuries, site castral possiblement déplacé sont autant de caractéristiques originales qui, plutôt que d'effrayer le chercheur en quête de repères connus, méritaient d'être analysées et confrontées.

En réalité, même si la documentation manque pour expliquer ces faits, tout indique qu'ils se sont produits lors d'une même période, le premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle. Et bien sûr, la tentation est grande de les relier, et d'en faire la conséquence d'un seul et même événement, le seul qui ne put être que le fruit du hasard, la mort d'Anastase en ce lieu. Il est difficile pourtant d'aller plus loin et d'apporter la preuve formelle de ce qui n'est qu'une hypothèse, même très probable.

Notamment, un personnage central y aurait manqué, Raymond de Durban, que les possessions terriennes, les relations amicales comme familiales, l'influence spirituelle et la présence physique semblaient désigner comme incontournable dans l'histoire proposée. Un indice déterminant de son implication semble bien nous être apporté par la charte

55 J.-L. Boudartchouk, P. Cabau, L. Claeys, M. Comelongue, « L'invention de Saint Antonin de Frédelas-Pamiers », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, LXIII, (2003) : 14-57.

56 1111, F. Pasquier, H. Courteault - *Chroniques Romanes des comtes de Foix d'Arnaud Esquierier composées au XI<sup>e</sup> siècle*, (Toulouse : Privat, 1895) 17 : « Et après, en l'an mil CXI, en la quarta feria de genier, fec translatar lo cos de Sant Volzia, que repausava prop del castel de Foix ; on foren Mossen Amiel, avesque de Tholosa, Mossen Ramon, avesque de Barbasta, Mossen Roger, comte de Foix, et tropes autres del pays.... »

de coutumes. Elle atteste que dès le début du siècle suivant, saint Raymond était en effet aussi honoré à Saint-Martin d'Oydes, qu'il le fut à la même période à Pamiers ou en Aragon, endroits où son action réelle est connue. Il fait donc peu de doute que la raison de ce culte à saint Raymond en était la même, son investissement dans la réforme grégorienne, réforme qui pour le village de Saint-Martin d'Oydes a produit la forme originale qu'il a su garder jusqu'à nos jours.

*Denis Mirouse*

---